

Pour des soins infirmiers culturellement sécuritaires

L'AIINB est d'avis que des soins culturellement sécuritaires sont essentiels à la prestation de soins infirmiers sûrs, éthiques et compétents. Elle reconnaît que de tels soins sont nécessaires pour éliminer les inégalités en matière de santé et qu'ils contribuent à améliorer les résultats sur le plan de la santé pour les personnes et les familles du Nouveau-Brunswick (College and Association of Registered Nurses of Alberta, [CARNA], s.d.).

Les valeurs fondamentales de la sécurité culturelle sont soutenues par le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés* (Association des infirmières et infirmiers du Canada [AIIC], 2017) et servent de fondement à un exercice sécuritaire sur le plan culturel de la profession infirmière. Les documents [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#), [Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes](#), [Compétences de niveau débutant \(CND\) pour la pratique des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#) et [Compétences de niveau débutant pour les infirmières praticiennes](#) de l'AIINB soulignent également la responsabilité de l'infirmière¹ de reconnaître et d'apprécier la culture de chaque client. À ce titre, les infirmières ont l'obligation de respecter la mesure dans laquelle la culture d'un client peut influencer sur son interprétation et son expérience des soins qu'il reçoit et du système de santé (AIIC, 2018). Les infirmières doivent réfléchir à leurs propres préjugés inconscients et les reconnaître lorsqu'elles travaillent auprès de personnes de diverses cultures et origines culturelles. Bien qu'ils soient souvent involontaires, les préjugés inconscients sont fréquemment la cause d'attitudes et de comportements insensibles qui nuisent à la relation infirmière-client (Narayana, 2019). La reconnaissance des préjugés inconscients requiert un examen critique des structures et des inégalités de pouvoir au sein de sa propre culture ou de ses propres systèmes culturels. Les infirmières pourraient se poser les questions suivantes afin d'explorer leurs préjugés inconscients (Narayana, 2019) :

- Ai-je tendance à éviter les situations avec des personnes qui ont un vécu différent du mien?
- En quoi est-ce que le privilège a influé sur mes propres croyances, attitudes et actions dans mes interactions avec les personnes qui ont un vécu différent du mien?
- Lorsque des clients ont certaines demandes relativement à leurs pratiques culturelles, quelle est ma réaction?
- Comment est-ce que je compte me conscientiser aux préjugés inconscients?
- Comment vais-je discuter des pratiques culturelles avec les clients afin qu'ils se sentent en sécurité et suffisamment à l'aise pour divulguer leurs croyances et leurs besoins sur le plan culturel?

En reconnaissant et en explorant les pratiques culturelles avec les clients, les infirmières viennent créer un milieu culturellement sûr où les clients peuvent exprimer leurs croyances et leurs besoins sur le plan culturel (Horrill, 2021). La sécurité culturelle va au-delà de la conscience et de la sensibilité culturelles pour créer un espace où les clients se sentent respectés dans leurs préférences en matière de soins de santé et peuvent prendre des

¹ Aux fins du présent document, le terme « infirmières » désigne les infirmières diplômées, les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes.

AIINB

décisions relatives à la santé en fonction de leurs pratiques culturelles (CARNA, s.d.). Au moment de prodiguer des soins culturellement sécuritaires, les infirmières doivent reconnaître le rôle de l'histoire, des attentes/préjugés de la société et des traumatismes dans les perceptions et les décisions liées à la santé (Régie de la santé des Premières Nations [RSPN], 2017). Il est donc essentiel qu'elles soutiennent et respectent les clients lorsque ces derniers déterminent si l'interaction avec le système de santé est sécuritaire sur le plan culturel (CARNA, s.d.).

C'est en faisant preuve d'humilité culturelle que l'on atteint la sécurité culturelle. L'humilité culturelle s'entend d'un processus de réflexion qui s'étend sur toute une vie et qui consiste à évaluer de façon continue ses propres comportements et croyances. Cette réflexion critique permet à l'infirmière de s'ouvrir à diverses cultures et pratiques culturelles, ce qui favorise la confiance mutuelle et les partenariats axés sur le respect (RSPN, 2017).

L'AIINB reconnaît la nécessité pour les infirmières d'agir pour favoriser la sécurité culturelle dans tous les milieux d'exercice. On encourage les infirmières à se poser les questions suivantes relativement à la sécurité culturelle dans l'exercice de leur métier :

- Comment ma culture, mes croyances et mes valeurs ont-elles influé sur mes interactions avec les clients (RSPN, 2017)?
- Les préjugés inconscients ont-ils eu une incidence sur la qualité des soins que j'ai prodigués aux clients (Narayana, 2019)?
- Ai-je songé à l'impact des inégalités de pouvoir sur la perception qu'ont les clients des systèmes de soins de santé (RSPN, 2017)?
- Ai-je créé des interactions où les clients peuvent parler librement de leurs objectifs en matière de santé et où le pouvoir dans la prise de décisions relatives aux soins de santé est partagé (RSPN, 2017)?
- Les politiques et les pratiques au sein de l'organisation pour laquelle je travaille soutiennent-elles les croyances et pratiques culturelles? Y a-t-il possibilité de plaider pour un changement au sein de l'organisation?

La création de milieux culturellement sécuritaires est essentielle à la prestation de soins infirmiers sûrs, éthiques et compétents. Les infirmières ont l'obligation de respecter la culture des clients de même que la manière dont chaque client interprète et vit les soins de santé. Pour ce faire, on peut réfléchir aux préjugés inconscients et chercher activement des possibilités d'explorer ce type de préjugés, créer des interactions avec les soins de santé qui sont culturellement sécuritaires et faire preuve d'ouverture et d'humilité devant diverses cultures et pratiques culturelles (RSPN, 2017).

Références

- Association des infirmières et infirmiers du Canada. 2017. *Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés*. <https://www.cna-aiic.ca/fr/soins-infirmiers/les-soins-infirmiers-reglementes-au-canada/ethique-infirmiere>
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. 2018. *Encourager la compétence culturelle dans les soins infirmiers*. [https://hl-prod-ca-oc-download.s3-ca-central-1.amazonaws.com/CNA/66561cd1-45c8-41be-92f6-e34b74e5ef99/UploadedImages/documents/Enonce de position Encourager la competence culturelle dans les soins infirmiers.pdf](https://hl-prod-ca-oc-download.s3-ca-central-1.amazonaws.com/CNA/66561cd1-45c8-41be-92f6-e34b74e5ef99/UploadedImages/documents/Enonce%20de%20position%20Encourager%20la%20competence%20culturelle%20dans%20les%20soins%20infirmiers.pdf)
- Horrill, T. 2021. *Sécurisation culturelle : Parlons-nous tous de la même chose?* <https://www.infirmiere-canadienne.com/blogs/ic-contenu/2020/02/18/securisation-culturelle-parlons-nous-tous-de-la-me>
- Narayana, M. 2019. « Addressing Implicit Bias in Nursing: A review ». *American Journal of Nursing*, vol. 119, n° 7, p. 36-43.
- Régie de la santé des Premières Nations. 2017. *FNHA's policy statement on cultural safety and humility*. <https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-Policy-Statement-Cultural-Safety-and-Humility.pdf>